**Vous préférez effectuer vos opérations bancaires au guichet ou au distributeur automatique ?**

Découvrez le service bancaire universel ! De nombreuses banques ont signé une charte en vertu de laquelle elles s’engagent à proposer tout un ensemble de services à un tarif annuel maximum de 60 euros. Cette solution permet d’effectuer des paiements et de gérer votre argent, même si vous avez du mal avec les canaux numériques. Elle fait en outre en sorte que les services bancaires au guichet ou au distributeur automatique restent accessibles aux personnes qui en ont besoin.

Le forfait comprend au moins 60 opérations manuelles par an, une carte de débit, au moins 24 retraits d’argent en euro par an au guichet automatique de la banque, la possibilité d’imprimer les extraits de compte à partir des distributeurs automatiques dans l’agence de la banque, le retrait mensuel des extraits au guichet (à condition que ce service soit proposé par la banque), la possibilité de domiciliation bancaire gratuite des factures (énergie, eau, télécoms, ...) auprès de l’agence de la banque et la possibilité de mettre en place des ordres permanents gratuits (par exemple le loyer).

Les banques peuvent combiner cette offre minimale avec des services supplémentaires.

Le service bancaire universel est proposé par les treize banques suivantes depuis le 1er janvier 2022 : Argenta, AXA, Belfius, Beobank, BNP Paribas Fortis, bpost banque, CBC Banque, KBC Bank, Banque CPH, Crelan, ING, KBC Brussels, vdk bank.

Rendez-vous dans votre agence et renseignez-vous sur son offre spécifique liée au service bancaire universel, ou visitez le site web de votre banque.

Pour plus d’informations, adressez-vous à votre agence bancaire, appelez le 0800 120 33 ou consultez le site web du [SPF Économie](https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/services-de-paiement/service-bancaire-universel).